

**ARRETE DE  
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS  
AU CONSEIL SCIENTIFIQUE  
de la Faculté de Pharmacie**

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;  
**Vu** les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;  
**Vu** les Statuts de l'UFR de Pharmacie modifiés et adoptés par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 27 juin 2017 ;  
**Vu** l'arrêté électoral en date du 04 février 2022 ;  
**Vu** les procès-verbaux de dépouillement ;

**Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :**

**Collège** : USAGERS

Sièges à pourvoir : 2 titulaires / 2 suppléants  
 Inscrits : 42  
 Votants : 14  
 Bulletins blancs ou nuls : 1 blanc  
 Suffrages valablement exprimés : 13  
 Taux de participation électorale : 33,3%

**Ont obtenu :**

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
BOUGE TA PHARMA avec la FAMI et tes assos	13			2 titulaires 2 suppléants

**Sont élus :**

Listes	Sièges	Noms	
		Titulaires	Suppléants
BOUGE TA PHARMA avec la FAMI et tes assos	4	MONTERO Vincent MATTEUDI Mélanie	ROUX Hugo CASANOVA Marion

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR Pharmacie et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Le Doyen de l'UFR est chargé, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Marseille, le 08/03/2022  
 Pour le Président et par délégation,  
 Le Doyen de l'UFR Pharmacie  
**Françoise DIGNAT-GEORGE**